Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

ccas lesparre médoc

PROCÈS VERBAL
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 FEVRIER 2025

Le 20 février 2025 à 9h10, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME LANNELUC, M. BERNARD, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS, MME ROHEL, MME BAHOUGNE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 10
DATE DE LA CONVOCATION : 11 février 2025
DATE DE L'AFFICHAGE : 27 février 2025

★★★★★★★★

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°001-25 – OBJET : Installation d'un nouvel administrateur nommé en remplacement de Mme Audrey BASQUE

Le Président informe les administrateurs que le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 décembre 2024 a désigné Monsieur Jean-André BERNARD en remplacement de Mme Audrey BASQUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE

↳ Acte l'installation de M. Jean-André BERNARD en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Audrey BASQUE.

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Le conseil prend acte

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

N°002-25 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 2 déc[illegible]

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

↳ Le PV de la séance du 2 décembre 2024

↳ Le PV **est arrêté et signé** par le président et le secrétaire de séance.

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :

Pour : ***11***
Contre : ***0***
Abstention : ***0***

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N° 003-25-OBJET : Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le Compte de Gestion, et vérifié sa correspondance avec les éléments du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE A L'UNANIMITE

↳ Le Compte de Gestion 2024 dressé par le Comptable Public.

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :

Pour : ***11***
Contre : ***0***
Abstention : ***0***

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N° 004-25– OBJET : Élection d'un président de séance

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la réunion où le compte administratif du président est débattu, le Conseil d'Administration doit élire un président de séance.
Le Président du CCAS peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

↳Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir procéder à l'élection d'un président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

↳**De nommer** Madame Murielle GARRIGOU, en qualité de Présidente de séance, pour l'examen et le vote du compte administratif 2024.

Le Président demande s'il n'y a pas d'autre candidature,
Puis, met aux voix :

Pour : ***11***
Contre : ***0***
Abstention : ***0***

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 005-25 – OBJET : Adoption du Compte Administratif 2024

- Mr le Président étant absent et la présidence de séance étant assurée par Mme Murielle GARRIGOU
- Après examen du Compte de Gestion dressé par le Comptable Public et vérification de sa concordance avec le Compte Administratif,
- Après avoir examiné le Compte Administratif, entendu l'exposé du président de séance et pris connaissance des résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE A L'UNANIMITE

↳ Le Compte Administratif 2024 du CCAS, qui est en concordance avec le résultat du compte de gestion, et dont la balance générale fait ressortir un excédent global de clôture de ***68 790.42 €.***

	Dépenses	Recettes	Résultat global
Investissement	6 408.55	39 505 .57	33 097.02
Restes à réaliser	929.91	/	-929.91
Fonctionnement	212 852.30	249 475.61	36 623.31
TOTAL	**220 190.76**	**288 981.18**	**68 790.42 €**

Mme Murielle GARRIGOU demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :

Pour : ***10***
Contre : ***0***
Abstention : ***0***

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N° 006-25– OBJET : Affection des Résultats

Le Compte Administratif 2024 du CCAS fait apparaître :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Excèdent de fonctionnement antérieur reporté : Excèdent de fonctionnement de l'exercice Excédent cumulé	19 452.39 17 170.92 ***36 623.31€***
Excèdent d'investissement antérieur reporté : Excèdent d'investissement de l'exercice : Excédent cumulé	29 728.75 3 368.27 ***33 097.02 €***
Reste à réaliser, Dépenses : Reste à réaliser, Recettes : Total Restes à réaliser	929.91€
Soit un besoin de financement de	***/€***

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

↳ **De reporter** la somme de 33 097.02 €, à l'article R 001, Excèdent d'investissement reporté, recettes.

↳ **D'affecter** la somme de 36 623.31 €, à l'article R 002, Excédent de fonctionnement reporté, recettes.

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :

Pour : ***11***
Contre : ***0***
Abstention : ***0***

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N° 007-25– OBJET : Débat d'orientations budgétaires

Le Président du CCAS, expose ce qui suit :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 Du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Lesparre-Médoc

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Préambule

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, a étendu aux Centres Communaux d'Action Sociales des communes de 3500 habitants et plus, l'application de l'article L-2312-1 3eme alinéa du Code Général des Collectivités Territoriale, qui fait obligation aux collectivités locales et leurs établissements d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a modifié les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires des CCAS.

Aussi, dorénavant, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du Budget ne peuvent avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS. Il doit effectivement éclairer les administrateurs sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées, sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS.

Il doit aussi éclairer sur l'endettement. Il est à préciser qu'à ce jour le CCAS de Lesparre-Médoc n'a pas de dette.

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département.

Un contexte difficile

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les prospectives générales.

Les perspectives économiques

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025. (Source Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024)

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024).

Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 1,2% en 2025 selon l'OCDE. L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est de 1,1% pour chacune des deux années 2024 et 2025.

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1er trimestre 2023 (7,1%) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,3% au deuxième trimestre 2024 (source INSEE). Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif.

Le contexte local

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant fortement les ressources des collectivités territoriales. Loin des 5 milliards annoncés par le Gouvernement, l'effort qui est demandé aux collectivités s'élève, en réalité, à au moins 8,5 à 10 milliards d'euros selon les calculs effectués par les associations d'élus.

Le budget du CCAS reposant structurellement en grande partie sur la participation de la commune, pourra néanmoins compter sur le soutien de la commune. Il ne sera impacté par la contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

Dans le contexte actuel exigeant des mesures de responsabilités, les principales orientations stratégiques proposées par le CCAS pour l'élaboration budgétaire 2025 consacrent la priorité dans les dépenses courantes donnée aux services essentiels, comme la politique d'animations pour les seniors, les diverses aides facultatives (bourses études, loisirs….), ainsi qu'un maintien des tarifications à destination des séniors. Néanmoins, même si le budget 2025 n'aura pas à supporter l'effort demandé aux collectivités, il conviendra de rester vigilent et de poursuivre une gestion rigoureuse des charges générales.

Le CCAS se donne pour mission de maintenir l'offre de service à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages. L'élaboration du budget 2025 sera une fois de plus particulièrement attentive au principe de prudence, tout en veillant à préserver les personnes les plus fragiles et isolées.

Ses Missions

Le CCAS assure la mise en œuvre de la politique sociale communale en faveur des Lesparrains (es). Il accompagne et apporte un soutien aux personnes les plus fragiles,

✓ Il accueille, informe, évalue, oriente et assure un accompagnement social des problématiques rencontrées par les publics accueillis sur site et à domicile
✓Il facilite l'accès aux droits et aux services en rendant l'institution accessible à tous
✓Il a pour mission la gestion de la demande de logement social, des cartes solidaires
✓Il gère le portage des repas et des livres à domicile
✓Il lutte contre l'isolement des personnes âgées
✓Il propose des animations et activités identifiées au travers d'un planning
✓Il propose des actions de prévention
✓Il développe des actions intergénérations en partenariat avec les écoles, le Collège Les Lesques, Le Centre de Loisirs de la Communauté des Communes, le MFR de Saint Trélody, les seniors, la Villa Louise Michel et L'EHPAD Saint Léonard.
✓Il instruit des dossiers d'aides légales, et propose des aides facultatives
✓Il gère les dispositifs préventifs : Plan « canicule, grand froid », Registre communal
✓Il évalue et recense les besoins sociaux de la commune
✓Il fait le lien avec les partenaires sociaux et participe à l'élaboration d'actions sociales

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Les aides sociales légales

L'aide sociale est un système de solidarité nationale destiné aux personnes confrontées à des difficultés d'ordre social, matériel, de dépendance et d'handicap. C'est un maillon essentiel de l'action sociale en général.
L'aide sociale est de la compétence départementale depuis les premières grandes lois de décentralisation. Chaque département est chargé de mettre en application l'aide sociale sur son territoire, conformément aux textes en vigueur. Ainsi il établit un règlement départemental de l'aide sociale qui traite de l'ensemble des aides sociales légales et extra légales, et de ses modalités d'attribution. Le CCAS relaie sur la commune l'action départementale.

Les aides sociales facultatives

En vertu de l'article L123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
L'aide sociale facultative n'a pas de caractère obligatoire, elle relève d'une politique volontariste des villes et donc de la libre initiative des CCAS.
Pour construire sa politique d'aide sociale facultative, le CCAS de la ville de Lesparre-Médoc a retenu les 3 grands principes de l'aide sociale légale :

- le caractère alimentaire : l'aide est apportée lorsque le CCAS reconnait la présence d'un besoin de subsistance.
- le caractère personnel : l'aide s'adresse à une personne, au regard de sa situation, appréciée à un instant T au regard des critères du CCAS.
- le caractère subsidiaire : les demandeurs doivent prioritairement faire ouvrir leurs droits auprès des différents régimes légaux auxquels ils peuvent prétendre.

L'année 2024 a été marquée principalement par :

↳Une montée en puissance de la thématique accès au logement social dans les missions du CCAS dans un contexte de crise du logement qui précarise un peu plus la situation de foyers déjà fragiles. Suite au conventionnement avec la Préfecture de la Gironde, le CCAS devient service enregistreur des demandes de logement social.

↳L'accompagnement de situations individuelles de plus en plus complexes ce qui nécessite d'augmenter la capacité de plages de rendez-vous des agents du CCAS. Afin de répondre à ces besoins, le CCAS fait évoluer son organisation et crée pour 2024 un poste de CESF.

↳Le succès des différentes animations et activités proposées aux séniors avec une mobilisation du public et une forte attente pour le maintien des actions tout au long de l'année.

↳Le démarrage des visites de convivialité dans le cadre de la lutte contre l'isolement et la difficulté d'identifier les personnes isolées n'a pas pu aboutir. Le conventionnement avec AND-SC2S n'a pas permis de récurremment de candidatures sérieuses.

Le présent rapport vient porter à la connaissance des administrateurs les informations et les analyses utiles à leur réflexion, notamment celles relatives à la situation financière du budget du CCAS, aux dépenses de personnel, aux actions menées en 2024 et celles proposées pour 2025. Le Rapport d'orientations budgétaires 2025 du CCAS de Lesparre-Médoc doit permettre d'effectuer les choix et les arbitrages nécessaires principalement en matière de fonctionnement et de projets pour l'année à venir.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Quelques éléments de diagnostic

Manifestations seniors				
	2023		2024	
Vœux -Galettes	EHPAD Saint Léonard Villa Louise Michel Centre Espérenza	187.45 € 197.10 € 124.63 €	EHPAD Saint Léonard Villa Louise Michel Centre Espérenza	81.7 € 54.70 € 61.45 €
Repas des ainés	260 personnes	8 975.52 €	300 personnes	9 753.96 €
Générations en Fête	175 participants	1 504.53 €	194 participants	411.89 €
Olympiade Inter-G x 1	80 participants	1 045.03 €	63 participants 60 participants	1 317.14 € 49.79€
Arbre de Noel	20 personnes / 200 goûter distribués	1 005.59 €	20 personnes / 200 goûter distribués	859.36 €
Colis séniors	207 Colis « Seuls » 50 Colis « Couples »	6 526.17€	190 Colis « Seuls » 43 Colis « Couples »	6 127.72€
Colis séniors -hygiène	58 Colis	516 €	54 Colis	497.62 €
100 ans	3 Bouquets	150 €	3 Bouquets	150€
Obsèques	1 Gerbe	50 €	0 Gerbes	0€

Activités- Sorties Seniors 2024	
Jeux du souvenir	5 cessions - moyenne 8 participants
Initiation à l'informatique	3 cessions - moyenne 6 participants
Ateliers Créatifs	8 ateliers - moyenne 13 participants
Atelier Pâtisserie Inter G (CLSH)	14 participants
Atelier Pâtisserie Inter G (Collège)	Action proposée dans le cadre du Téléthon - 12 participants
Atelier Créatif Inter G (MFR)	Action proposée dans le cadre de Générations en fête - 14 participants
Ateliers Yoga du Rire	8 cessions de septembre à octobre - 12 participants
Sortie Bordeaux	15 participants
Sortie Hourtin	12 participants
Sortie Bowling	14 participants
Sortie au marché de Montalivet	18 participants
Sortie au Marché de St Vivien	8 sorties (une par mois) – 8 participants
Sortie Château La Brède	13 Participants

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Sortie au Phare du Verdon (Inter G)	16 Participants
Sortie à Mérignac	15 Participants
Sortie Maison Lillet	15 Participants
Sortie Montalivet (Inter G)	11 Participants

Actions –Aides facultatives

2023				2024			
Secours d'urgence	Nbre demandes	Nbre accords	Montant accordé/an	Secours d'urgence	Nbre demandes	Nbre accords	Montant accordé/an
Alimentaire	56	30	1 345 €	Alimentaire	60	43	1935€
Bois	0	0	0 €	Bois	0	0	0€
Pétrole	0	0	0 €	Pétrole	0	0	0€
Gaz	0	0	0 €	Gaz	1	1	40€
Kit hygiène	0	0	0 €	Kit hygiène	0	0	0€
Recharge Mobile	0	0	0 €	Recharge Mobile	0	0	0€
Photo d'identité	0	0	0€	Photo d'identité	1	1	10€

Actions –Aides facultatives – Commission

2023				2024			
Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel	Aides	Nbre demandes	Nbre accords	Montant annuel
Bourse au permis	6	5	2 000 €	Bourse au permis	9	9	3 400€
Bourse aux études	13	9	2 250 €	Bourse aux études	15	13	3 250€
Bourse Voyage scol	27	26	1 710 €	Bourse Voyage scol	33	31	2 500.50€
Aide aux loisirs	83	62	2 490 €	Aides aux loisirs	71	70	2 130€
Aides sur factures	1**	1	269.70 €	Aides sur factures	6	5	
Aides remboursables	0	0	0€	Aides remboursables	2	2	2 574.60€

**Les demandes ont été faites auprès du FSL.

L''accueil du public *: Statistique* période du 01/01/2024 au 31/12/2024. *Il est à noter que pendant la période du 01/01/2024 au 01/04/2024 les données n'ont pas pu être comptabilisées*

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Informations générales :

Le nombre de rendez-vous pour la période est de : 1 827 Le nombre d'agents concernés pour la période est de : 4

Nombre d'individus connus de nos services : 1 037 Nombre d'individus résidents en commune : 542

- Nbre rdv - Nbre individu = Nbre de nouvelles personnes
- Nbre Rdv - Nombre individus résidents en commune = Nbre dossiers hors commune

Types de contact :

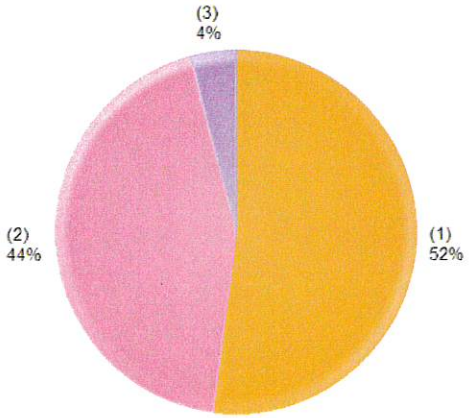

Contacts	Nombres
(1) Physique	951
(2) Tél Entrant	801
(3) Tél Sortant	75

TOTAL 2024 : 1 827

Pour mémoire 2023 : 2 231

Origines :

Origines	Nombres
(1) Autre	8
(2) CCAS	15
(3) CMP	2
(4) DAMP	3
(5) Envols	2
(6) La personne elle-même	1 661
(7) MDSI	23
(8) MSA	2
(9) Non renseigné	111
Total	1 827

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Motifs de visite :

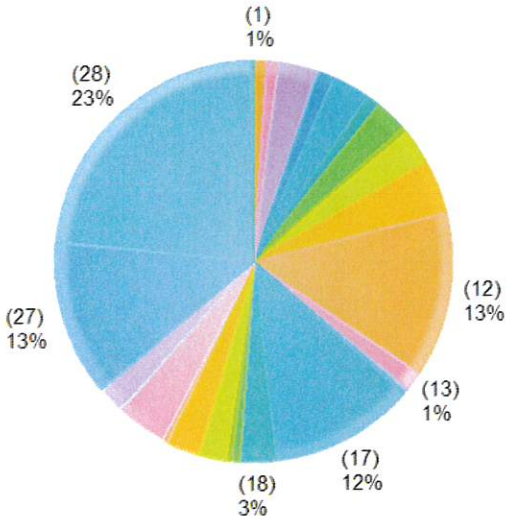

Motifs de visite	Nombres
(1) Aide administrative	2
(2) Aide Sociale	1
(3) Aides CCAS	6
(4) APA	3
(5) AUTRE SERVICE	2
(6) Bus	6
(7) Carte solidaire	2
(8) Constitution de dossiers	5
(9) Demande d'aides	1
(10) Demande de domiciliation	5
(11) Demande de logement	8
(12) Demande de renseignements	275
(13) Dépôt de dossier	30
(14) Dossier Retraite	3
(15) Envols	4
(16) Informations organismes	3
(17) Inscription aux animations	238
(18) Interne Service	62
(19) Maintien à domicile	14
(20) MDPH	9
(21) Organisation Animation	47
(22) Portage de repas	51
(23) portage des livres	10
(24) Prise de rendez-vous	85
(25) Retrait de dossier	43
(26) Signalement	2
(27) Suivi dossier	258
(28) Visite Courriers	472
(29) Non renseigné	5
Total	2 039

❖ **Un individu peut faire plusieurs dossiers lors de sa visite, ce qui explique la différence entre le « Total des RDV » (1 827) et le « Total motif de la visite » (2 039)**

Accueils par jour de la semaine :

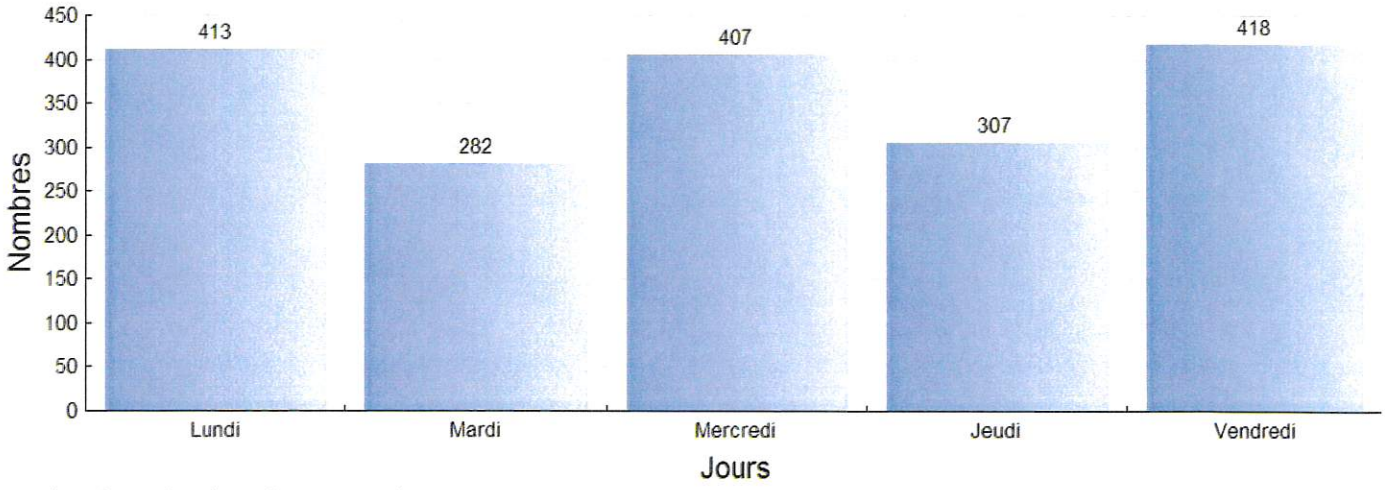

Aides légales/ Aides sociales :

En 2024, 18 dossiers de demandes d'aides sociales ont été remplis au CCAS ainsi que 16 imprimés « obligations alimentaires ».

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

En 2023, 20 dossiers de demandes d'aides sociales ont été remplis au CCAS, ainsi que 29 imprimés « obligations alimentaires ».

Ils se répartissent comme suit :

☞ Année 2023 :

-Aide à domicile : 5
- Aide Personne âgés : 10
-Aide personnes Handicapées : 5

☞ Année 2024 :

-Aide à domicile : 5
- Aide Personne âgés : 8
-Aide personnes Handicapées 5

Aides légales/ Domiciliation

☞ Année 2024 :

✓Bilan global
Nombre total de personnes domiciliées au 31/12/2024 (titulaires et ayant-droit) : 79
Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31/12/2024 : 31

✓Elections de domicile réalisées au cours de l'année 2024
Nombre de renouvellement : 16
Nombre de première demande : 41
Nombre de refus : 9

✓ Flux de l'activité de domiciliation
Nombre de passage liés à l'activité courrier : 584
Nombre de courriers reçus au titre de la domiciliation : 1 011

☞ Année 2023 :

✓Bilan global
Nombre total de personnes domiciliées au 31/12/2023 (titulaires et ayant-droit) : 104
Nombre d'élections de domicile en cours de validité au 31/12/2023 : 35

✓Élections de domicile réalisées au cours de l'année 2023
Nombre de renouvellement : 15
Nombre de première demande : 44
Nombre de refus : 5

✓ Flux de l'activité de domiciliation
Nombre de passage liés à l'activité courrier : 587
Nombre de courriers reçus au titre de la domiciliation : 930

Logement Social

Le CCAS reçoit les personnes en recherche d'un logement social sur la commune et enregistre leurs demandes. Il est en lien avec les bailleurs sociaux présents sur la commune.

Le CCAS participe à la proposition de candidats en cas de vacance de logement et assiste aux commissions d'attribution. (Essentiellement en visio)
Nombre demandes enregistrées (renouvellement compris) en 2024 : 62
Nombre demandes enregistrées (renouvellement compris) en 2023 : 36 dont 6 attributions

Aide administrative diverses

Aide à la constitution de quelques dossiers :

	☞ Année 2023 :	☞ Année 2024 :
-APA	2	0
-ASPA/SASPA	1	2
-Carte famille nombreuse	0	0
-Carte solidaire	10	9
-MDPH	4	5

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

-FSL
Nombre de dossiers en 2023 : 1
Nombre d'accord : 1
Montant : 269.70 €

Nombre de dossiers en 2024 : 0
Nombre d'accord : 0
Montant : 0 €

Maintien à domicile

✓Portage des repas :
Nombre de personnes qui ont bénéficié du portage des repas au cours de l'année : 67
Nombre de personnes inscrites au 31/12 : 39

✓Portage des livres :
Nombre de personnes qui ont bénéficié du portage des livres au cours de l'année : 10
Nombre de personnes inscrites au 31/12 : 8

✓ Bus pour les courses des mardis et Samedis :
Nombre de personnes qui ont bénéficié du Bus au cours de l'année : 34
Nombre de personnes bénéficiaires au 31/12 : 24

✓Visites à domicile/signalement : 9 dont 2 rapports ont été adressés à la MDS de Lesparre Médoc

✓ Registre Communal/ Plan Canule-Grand froid
Nombre de personnes inscrites : 424
Appels téléphoniques des personnes inscrites au cours de l'année : 2

Boîte aux lettres du Père Noel

Cette année le père noël, aidé des lutins de la villa Louise michel a répondu à 117 lettres dont 62 provenant enfants lesparrains.

Conventions et Partenariats

✓Le CCAS est adhérent à L'Union Nationale des CCAS, **UNCCAS** et à l'Union Départementale des CCAS, **UDCCAS**. L'UDCCAS, hors pandémie, organise tout au long de l'année des réunions sur des thématiques sociales et permet ainsi de mieux connaitre les dispositifs existants, les nouvelles lois et leurs conséquences, créer des liens avec les différents partenaires et associations du territoire.

✓ Le CCAS a signé le renouvellement de sa convention avec le Fonds Solidarité Logement, **FSL** destinée à venir en aide aux ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

✓Le CCAS, a renouvelé pour la durée du mandat, sa convention avec l'association **EnVols,** dans laquelle le CCAS est reconnu prescripteur et s'engage à participer aux commissions de suivi des bénéficiaires. L'association s'engage à assurer un accompagnement social et une animation locale par des ateliers pédagogiques et par une épicerie solidaire, lieu de vente dans lequel sont proposés des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'entretien à un coût moindre.
En 2024, dans le cadre de l'aide alimentaire d'urgence, une convention a été signée avec **EnVols** afin de permettre à des familles d'accéder à l'épicerie solidaire pour utiliser le bon attribué par le CCAS.
✓ Le CCAS, a renouvelé pour la durée du mandat, son adhésion avec l'Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc, **AAPAM**. L'association s'engage à répondre aux demandes de toute personne en difficulté pour assurer un maintien à domicile de qualité, en offrant une prestation personnalisée adaptée dans la mesure des possibilités, à rechercher tous les moyens matériels et financiers pour y répondre et à évaluer les besoins avec des visites à domicile et l'élaboration d'un projet d'accompagnement au moins une fois l'an ou à la demande,
✓Depuis 2020, le CCAS a signé une convention avec **EDF** qui s'inscrit dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique. EDF informe le C.C.A.S sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients EDF et met à disposition du C.C.A.S., à titre non exclusif, un Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

✓Le CCAS a renouvelé sa convention de partenariat avec **ACTIOM** pour l'action « Ma commune ma santé », afin de proposer aux Lesparrains une mutuelle. Dans ce cadre, des permanences sont assurées par l'association.

✓ Depuis 2018, le CCAS a signé une convention de partenariat avec la **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) afin d'aider au repérage des personnes en situation de renoncement aux soins et pour lutter contre les difficultés d'accès aux soins. Le coût et la méconnaissance des circuits administratifs et médicaux sont les deux raisons principales qui conduisent au renoncement aux soins.

✓Le CCAS a signé une convention de moyens avec notamment le **SAM**, la **CDC Médoc Cœur de presqu'ile**, le **FC** Football Club Lesparre-Médoc, considérant que chacun dispose d'un véhicule de type « minibus » 9 places, afin de les mutualiser gratuitement.

✓Le CCAS a renouvelé son adhésion avec **le CNAS** (Comité National d'Action Sociale) qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et l'épanouissement des personnels, ils disposent ainsi d'un droit à des prestations sociales offertes par leur employeur.
L'action sociale pour tous les agents de la fonction publique territoriale est définie dans la loi 2007-209 du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique. Cette loi rend l'action sociale obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

✓Le CCAS a signé une convention tripartite avec la commune et **TERRITORIA** afin de permettre aux agents de bénéficier, sur la base du volontariat, d'un tarif de groupe pour une assurance maintien de salaire.

Fin de partenariat

✓Le CCAS n'a pas renouvelé sa convention de partenariat avec **M. Jason BOUTIN pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique »**. Après le COVID, l'activité enregistrait tous les ans une baisse des effectifs. Pour l'année scolaire 2023-2024, le nombre d'enfants participant étant inférieur à 10, les administrateurs ont décidé de ne pas reconduire l'action.
Le conseil souhaite cependant que le montant dédié à cette action reste à destination des jeunes. Les administrateurs envisagent donc d'augmenter le montant de l'aide aux loisirs

✓ Convention avec AND-SC2S

Depuis 2022, le CCAS avait envisagé d'accueillir deux jeunes volontaires pour améliorer le quotidien des séniors.
Dans la démarche d'aller vers, pendant huit mois, ces jeunes auraient pris le temps d'aller à la rencontre de nos séniors, de recueillir les écouter, de prendre des notes sur leurs situations, (isolement, appareillage, situation financière…), de leurs besoins et de leurs souhaits. Cela aurait permis également de mettre à jour notre registre communal, document essentiel pour la bienveillance, et déclenchement d'alerte de nos administrés.
De plus, ils auraient relayé l'information sur les divers dispositifs dédiés et sur nos actions.

Pour conclure leur mission, ils devaient réaliser une cartographie détaillée afin de donner au CCAS un recensement au plus juste.
En 2023, faute de candidature le projet a été reconduit. En 2024, un recrutement a pu se faire, cependant les jeunes candidates ont très rapidement fait preuve de non chalenge et de manque cruel de motivation. Malheureusement, les 3 jeunes se sont montrées très peu motivées. Elles n'ont pas su adopter la bonne posture, malgré tous les efforts d'accompagnement de l'équipe. Il a donc été décidé de rapidement mettre un terme à cette expérience.

Actions et Projets

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Continuité des actions :

➢L'intergénérationnel

En 2020, le Conseil d'Administration a décidé de multiplier ces actions Inter-G, en proposant tout au long de l'année diverses activités construites pour que la journée « Générations en Fête », déjà existante, clôture la saison.

Pour se faire, un partenariat a été créé avec le CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île, afin de proposer de multiples rencontres ; ateliers jardinage, photographie, créatifs. etc…

Les actions 2024 se sont multipliées et ont été un réel succès.

➢Les olympiades Inter-G / TELETHON

Dans le cadre d'un partenariat sportif, le SAM et le CCAS ont décidé en 2021, de créer les Olympiades Sportives Inter-G. Il s'agit d'organiser des journées, qui se déroulent à la Villa Louise Michel, sous forme de jeux, accessibles et récréatifs. Elles sont animées par les sections du Sam, les élèves de la MFR et par un prestataire extérieur pour le Mur interactif.

➢Le SAM Omnisport de Lesparre-Médoc, organise tous les ans le TELETHON, l'animatrice du CCAS a programmé un atelier pâtisseries avec les élèves du collège. Les gâteaux confectionnés ont été vendus par les collégiens au profit du Téléthon.

➢Création d'un collectif de jeunes séniors

Crée en 2023, le collectif réunit des habitants, qui souhaitent participer activement à la vie de la commune.

Il rassemble des lesparrains (es) âgés de 55 ans et plus, qui connaissent bien leur ville, qui disposent du temps, dégagés des obligations professionnelles et désireux de mettre une partie de leur temps libre ou de leur expérience au service de leurs concitoyens.

Au cours de cette année, il est venu renforcer l'équipe du CCAS à plusieurs reprises et notamment pour la confection des colis séniors.

Projets pour l'année 2025 :

➢La professionnalisation du CCAS :

L'embauche d'une CESF a engendré une restructuration du service, tant sur le plan organisationnel que structurel. La commune a décidé de mettre à disposition du service un troisième bureau. Toute l'aile gauche de la mairie sera prochainement le pôle CCAS, et ce dans le but essentiel d'offrir aux administrés un accueil confidentiel.

La configuration des bureaux existants a été repensée et il est donc envisagé d'investir dans du nouveau mobilier de bureau et autres, notamment pour une signalétique indiquant aux administrés la possibilité de passer par la porte dite du « côté », évitant ainsi l'accueil principal de la mairie.

De plus, afin de formaliser la professionnalisation du service, la signature de la CTEC (convention territoriale d'exercice concertées compétences avec le Département) sera portée à l'étude des administrateurs. Cette dernière a pour objet de définir et d'organiser les modalités de l'action concertée du Département et du CCAS dans le domaine des « Solidarités humaines ».

➢Le développement des actions de prévention :

Le CCAS grâce à l'arrivée de la CESF, envisage la programmation de plusieurs actions de prévention.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le DATES
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

PREVENTIONS 2025	AXES PROJETS	
SENSIBILIATION AUX ARNAQUES	En partenariat avec la gendarmerie, l'AAPAM et la Police Municipale : Mise en place d'une action de prévention, sur une demi-journée, sur le thème des Arnaques.	Réunion de préparation avec les partenaires le 19/03 à 10h30 à la mairie, réunion de sensibilisation prévue le 8/04 à 14h30 à la salle F. MITERRAND.
PRECARITE MENSTRUELLE	Suite à l'appel à projet de la DREETS : 1) Mise en place de 3 distributeurs de serviettes hygiéniques sur la commune : au pôle des Associations de St Trélody, au local des restos du cœur, aux toilettes publiques. 2) Réalisation de 3 ateliers prévention précarité (1/2 journée), santé menstruelle, gynécologique, vie affective et sexuelle avec remise de culottes réutilisables et suivi d'un atelier collectif expression artistique sur le même thème sur 3 lieux distincts DAMP, MDS ET MISSION LOCALE. 3)Réalisation d'une exposition sur la précarité menstruelle faite par les participants aux ateliers.	1) Pas de date pour la pose des distributeurs. 2) Le 04 mars pour l'action de prévention au DAMP, le 20 mai pour la Mission Locale, le 3 juin pour la MDS Pas de date pour l'exposition sous réserve qu'elle soit réalisée.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

SENSIBILISATION « PARKINSON »	Dans le cadre du projet France Parkinson en Médoc, le CCAS vient en partenariat épauler cette initiative : 1) En mettant à disposition une salle le 16 mai après-midi pour leur réunion d'information. Le CCAS assura la diffusion du flyer auprès des partenaires et assura l'accueil. Cette action a pour but de présenter la maladie, les différentes problématiques pour les aidants et les patients. Des professionnels paramédicaux spécialisés dans la maladie feront des interventions, les thérapies non médicinales seront présentées : ping-pong, danse qui permettent de ralentir le processus d'évolution de la maladie. 2) Une salle pourrait être mise à disposition, par convention, une fois par mois, afin de permettre à France Parkinson de tenir une permanence à compter de septembre 2025.	Réunion d'information le 16 mai de 14h à 18h.
SENSIBILISATION DEPISTAGE AUDITIF	Suite à la présentation de 2 audioprothésistes de Lesparre pour des actions de prévention auditives : Le projet pour la rentrée 2025 serait de proposer une demi-journée de sensibilisation avec l'ensemble des professionnels lesparrains avec tests auditifs, documentations, sensibilisation à la prévention, présentation des bonnes pratiques, explications sur le parcours de soins auditifs	Mi-septembre un mercredi
ACCUEIL DE JOUR ITINERANT EHPAD PMMJL	Suite à la rencontre avec l'EHPAD PMMJL de Vendays Montalivet dans le cadre de l'accueil de jour itinérant, l'EHPAD demande le prêt d'une salle pour la réalisation d'une journée par semaine d'accueil itinérant pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives afin de capter un plus grand nombre de personnes.	Rdv à l'EHPAD LE 21/02 pour la présentation de l'EHPAD et la proposition de salle : Matériel à financer par l'EHPAD si besoin armoire, micro-ondes, frigo….

➢Logement d'urgence :

Un logement communal composé de 2 chambres avec chacune leur salle de bain indépendante, une cuisine et une salle à manger va être mis à disposition au CCAS. Il va s'agir dans un premier temps de le meubler par un appel aux dons et le complément serait financé par le CCAS avec l'aide potentielle des commerçants.

Les services techniques seront chargés de réaliser quelques petits travaux dont la pose de plusieurs verrous permettant de disposer soit d'un logement famille soit d'un logement partagé. La pose d'un système « digicode » est impérative, permettant au CCAS de gérer plus aisément le nombre de nuitées accordées.

Enfin, la création d'une commission d'attribution, assorti d'un règlement de fonctionnement seront soumis aux administrateurs.

Ce logement sera destiné aux personnes dépourvues de logement pour une courte durée et afin de faire face à une situation ponctuelle et inattendue.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

➢ Axe handicap :
Il est à noter que sur la fin d'année 2024 et le début de l'année 2025, plusieurs structures ont sollicité le CCAS. Dans une volonté forte de développer un axe handicap, il est donc proposé aux administrateurs de créer une commission de travail. Elle a pour objectif d'établir les différentes possibilités de partenariat, mais aussi d'étudier la mise en place d'aides dédiées aux enfants en situations de handicap.

Evolution du budget

Des éléments de rappel :

Budget Primitif 2023/2024

Projection PB 2025		BP 2024		BP 2023	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
280 350.00 €	51 850.00 €	233 700.00 €	45 500.00 €	234 800.00 €	33 750.00 €

Report d'excédent

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat Fonct N	-12 999.10	-8 402.09	2 216.01	3 543.49	6 271.15	10 915.63	19 456.74
Résultat Inv N	2 553.60	3 973.45	27 35.20	1 435.23	3 553.65	29 399.11	-13 873.99
Résultat Cumulé	24 744.06	20 315.42	25 266.63	27 374.81	37 199.69	47 020.05	50 570.8

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat Fonct N	10 993.06	-17 480.45	-24 401.79	17 170.92		
Résultat Inv N	10 818.83	8 913.22	7 735.47	3 368.27		
Résultat Cumulé	74 414.69	65 847.46	49 181.14	68 790.42		

Commentaires :
Au regard des données comptables, le Compte Administratif 2024 fait apparaitre un excèdent cumulé de 68 790.42 €.
-section de fonctionnement : un résultat de 17 170.92 € générant un excèdent à reporter de 36 62331 €
-section d'investissement : un résultat de 3 368.27 € générant un excèdent à reporter de 33 097.02 €

Pour l'année 2024, il est à noter que les Restes à Réaliser s'élèvent à 929.91€

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Evolution de la subvention communale

Mandature 2014-2020

2014	127 000
2015	150 000
2016	160 500
2017	170 000
2018	170 000
2019	175 000
2020	180 000

Mandature 2021-2026

2021	180 000
2022	180 000
2023	180 000
2024	210 000
2025	240 000
2026	

Le Personnel

Au 31/12/2024, le CCAS compte un effectif de 4 agents, répartis comme suit :

- Filière Administrative :
  1 Rédacteur à 35h
  1 Adjoint Administratif principal de 2eme classe à 35h

- Filière Sociale :
  1 Agent social Principal de 1ere classe à 35h
  1 Agent social principal de 1ere classe à 35h en CDD

Pyramide des âges

Sexe	Femme			Homme		
Catégorie	A	B	C	A	B	C
AGE MOYEN DES AGENTS						
50-59		1				
40-49			2			
30-39			1			
20-29						

L'état de la dette : -Néant

Des engagements reconduits en 2025

✓ L'amélioration continue des prestations avec un accueil personnalisé
✓ Le développement des interventions à domicile
✓L'optimisation du recueil des données sur le logiciel métier
✓La continuité et le développement du travail partenarial avec les structures sociales et de santé du territoire
✓ La continuité et le développement du travail partenarial dans l'inscription de nos actions intergénérations
La préparation budgétaire s'avère depuis quelques années de plus en plus difficile et l'exercice à venir ne fait pas exception en la matière.

Le Budget 2025 sera donc préparé en prenant en compte des mesures de gestion raisonnée.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les orientations du budget 2025

Section d'investissement :

Elle s'équilibrerait à hauteur de 51 850 €.
L'excédent prévu au compte administratif 2024 est repris.

✓La dotation aux amortissements serait inscrite à hauteur de 11 281.47 €.

✓le FCTVA à hauteur de 541.60 €

✓Les nouvelles dépenses d'équipement s'établiraient à hauteur de 45 850 €, et concerneraient essentiellement le renouvellement l'aménagement des nouveaux bureaux du CCAS, tant sur le plan mobilier qu'informatique.

✓Les Prêts remboursables (aides) quant à eux, s'équilibreraient à hauteur de 6 000€.

Section de fonctionnement :

Elles s'équilibreraient à hauteur de 280 350 €
L'excédent prévu au compte administratif 2024 est repris.

✓Habituellement, la participation versée par le budget de la ville permet au CCAS de faire face à ses besoins réguliers de trésorerie.
Pour 2025, la participation inscrite devrait bénéficier d'une augmentation supplémentaire par rapport à l'année précédente, soit 240 000€ permettant la professionnalisation du service.

√Cette année encore le CCAS a déposé son dossier « 1ere fenêtre » à la conférence des financeurs. Le fait que UDCCAS ne soit plus porteur de la demande risque de compliquer l'octroi de la subvention.

√Les modifications des conditions d'accès au repas des aînés et de l'obtention du colis pourraient sensiblement augmenter les recettes.

✓Les charges à caractère général sont des dépenses qui permettent au CCAS d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels, la maintenance, l'assurance, téléphone, les prestations de services, l'ensemble des conventions, les animations, sorties, manifestations, etc…Elles s'élèveraient à hauteur de 52 950€,

✓Les charges de personnels s'élèveraient à 182 420 €, elles correspondent aux salaires des agents du CCAS ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées. La prévision 2025, prendra en compte les variations mécaniques incontournables liées :
-à l'augmentation du plafond de la sécurité sociale
-à l'augmentation du SMIC,
-aux évolutions générales liées aux taux de contribution
-mise en œuvre des mesures de reclassement
-aux augmentations individuelles soit le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) mesurant les effets des augmentations, des avancements, échelons, avancements de grade et promotions interne.

Mais surtout au recrutement en CDD d'une Conseillère en Education Sociale et Familiale à temps complet en remplacement du contrat d'apprenti.

✓Les autres charges de gestion courante correspondent aux aides et à l'accompagnement des familles.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Les sommes consacrées aux aides, missions fondamentales du CCAS devraient être en hausse, le montant s'élèverait à 28 598 € pour tenir compte des orientations prises par la CASF.

✓La dotation aux provisions pour risques et charges pour faire face à l'absence de contrat d'assurance des risques statutaires et anticiper un risque éventuel pourrait être abondée de 5 000€.

Conclusions –Orientations

La priorité pour 2025 est de maintenir les actions du CCAS tout en contenant son budget et en faisant évoluer ses compétences.
Le CCAS veillera à être attentif aux fragilités qui émaneront de la crise économique.

Bien que les séances de vote du DOB et du BP 2025 soient proches, les montants définitivement proposés au vote des budgets primitifs 2025 pourront différer en fonction de données plus précises dont nous disposerons d'ici là.

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

↳De la tenue des orientations budgétaires 2025 telles que présentées ci-dessus.

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
Le conseil prend acte. Monsieur BERNARD précise qu'il ne souhaite pas faire parti de la CASF.

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 008-25– OBJET : Fixation des durées d'amortissement- Nomenclature M57- Intégration de la téléphonie

La Vice-Présidente rappelle que le CCAS a adopté au 1er janvier 2024 la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57. L'adoption de cette dernière a imposé à l'assemblée délibérante d'en préciser les dispositions particulières et d'adopter la mise à jour des dotations d'amortissements.

Dans sa séance du 6 juillet 2023, le conseil a donc fixé les durées d'amortissement des immobilisations, à l'exception du matériel de téléphonie.

La Vice-Présidente invite le conseil administration à ajouter la durée suivante :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Libellés des comptes	**Descriptions des immobilisations listes non exhaustive)**	**Durée amortissement (en année)**	**Imputation (pour information et à titre indicatif)**
Matériel de téléphonie	Téléphone, et accessoires	3	2185

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ

↳ **D'intégrer** à la durée d'amortissement suivante :
➢Le matériel de téléphonie ↳ durée d'amortissement 3 ans ↳ art 2185.

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 009-25– OBJET : Modification du règlement des aides facultatives

La vice-présidente rappelle que pour l'année scolaire 2024-2025 la convention pour l'action « Après l'école, j'apprends la musique » 2024, au regard du nombre d'enfants inscrits n'a pas été reconduite.
Il est proposé en contrepartie, d'augmenter l'aide dédiée aux jeunes pour l'accès au sport ou à la culture, le montant passerait de 30 € à 50 €.
De plus, afin de répondre à un plus grand nombre de demandes, une révision des plafonds des bourses aux études et aux permis de conduire pourrait être envisagée. Ainsi, la famille devra avoir un plafond de revenus n'excédant pas 48 000€/an si la demande concerne un enfant, 52 000€/an pour 2 enfants et 55 000€/an pour 3 enfants et plus.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ

↳ **D'adopter** les modifications du règlement des aides facultatives
-Art10-2 Allocation communale aux étudiants
-Art10-3 Allocation communale d'aide aux permis de conduire
-Art10-4 Aides à l'adhésion des loisirs

↳ **Dit que** les modifications seront intégrées dans le règlement

↳ **D'autoriser** M. le Président à signer le règlement afférent.

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 010-25– OBJET : Adoption du planning des animations seniors des mois d'avril à aout 2025

La Vice- Présidente, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

↳ **D'adopter** le planning des animations du mois d'avril à aout 2025 comme détaillé ci-dessous.

↳ **D'autoriser** le régisseur à encaisser à l'inscription, les participations qui seront demandées.
Les participants devront régler directement aux prestataires la partie restant à leur charge.

AVRIL 2025

Mardi 8 avril De **14h00 à 16h30**	**Réunion de sensibilisation sur le thème « Arnaques et démarches à domicile »** **Sans inscription et ouvert à tous - Salle François Mitterrand** En partenariat avec L'AAPAM, la Gendarmerie et la Police Municipale (ci-joint le flyer)
Mercredi 9 avril Départ : **8h30** Retour : **11h00**	**Marché de St Vivien** - Départ de la **Villa Louise Michel**. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.
Lundi 14 avril De **14h00 à 16h30**	**Atelier : Jeux du souvenir** - Rendez-vous à la **Villa Louise Michel** Nous vous proposons plusieurs activités sous forme ludique. **Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont aussi pour buts de :** • Stimuler l'activité cérébrale • Travailler la mémoire • Pratiquer des exercices d'attention Pour clôturer l'activité un goûter vous sera offert. 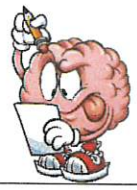
Lundi 28 avril De **14h00 à 16h30**	**Atelier Créatif : pour « Générations en fête »** Rendez-vous à la **Villa Louise Michel** Nous vous proposons de fabriquer les cadeaux qui seront offerts aux enfants des écoles.

MAI 2025

Lundi 5 mai De **14h00 à 16h30**	**Atelier Créatif : pour « Générations en fête »** Rendez-vous à la **Villa Louise Michel** Nous vous proposons de fabriquer les cadeaux qui seront offerts aux enfants des écoles.
Lundi 12 mai De **14h00 à 16h30**	**Atelier Créatif :** Fabrication de fleurs en chenilles Rendez-vous à la **Villa Louise Michel** Nous vous proposons de fabriquer des fleurs en chenilles et de créer votre bouquet de fleurs.
Mercredi 14 mai Départ : **8h30** Retour : **11h00**	**Marché de St Vivien** - Départ de la **Villa Louise Michel**. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.
Jeudi 15 mai De **9h30 à 17h00**	**Journée Olympiade Intergénérationnelle** Rendez-vous à la **Villa Louise Michel** En partenariat avec le Sam Omnisport et les élèves de la MFR, vous participerez à plusieurs activités ludiques donc le mur interactif. Le goûter clôturera cette journée.
Vendredi 16 mai De **14h00 à 17h00**	**Réunion de sensibilisation sur la maladie de Parkinson** **Sans inscription et ouvert à tous - Salle François Mitterrand** En partenariat avec France Parkinson et des professionnels de santé (ci-joint le flyer)
Mercredi 21 mai Départ : **11h00** Retour : **17h00**	**Journée intergénérationnelle à Montalivet** Départ de la **Villa Louise Michel**. Nous vous proposons de faire un mini-golf. Vous allez pouvoir démontrer toute votre agilité sur un parcours de 18 trous.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

	Il est aménagé au sein d'une forêt de 5 hectares et en totale [illegible] environnement. Pause déjeuner en plein air – **pique-nique à la charge des [illegible]** En partenariat avec les enfants (9-14 ans) du Centre de Loisirs **Une participation de 3€ vous sera demandée à l'inscription** **Pensez à mettre des chaussures confortables.**
Jeudi 22 mai De **14h15 à 17h00**	**Visite des Serres de Villambis** – Cissac Nous vous proposons de découvrir et de visiter la section horticulture de l'ESAT. Vous pourrez participer à un atelier rempotage et repartir avec votre plante. À la fin de la visite, pour les personnes qui le souhaitent, vous pourrez acheter des fleurs ou des plantes.
Lundi 26 mai De **14h00 à 16h30**	**Atelier Créatif : pour « Générations en fête »** Rendez-vous à la **Villa Louise Michel** Nous vous proposons de fabriquer les cadeaux qui seront offerts aux enfants des écoles.

JUIN 2025

Jeudi 12 juin **À partir de 9h**	Journée intergénérationnelle : **« Générations en Fête » sur le thème « L'espace »** Rendez-vous **à la salle des fêtes de St Trélody.** Pique-nique à la charge des inscrits. Le CCAS vous propose une journée d'échanges entre les générations. En partenariat avec les écoles de la ville, ainsi que les élèves de la MFR.
Mercredi 18 juin Départ : **8h30** Retour : **11h00**	**Marché de St Vivien** - Départ de la **Villa Louise Michel**. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.
Jeudi 19 juin Départ : **9h30** Retour : **17h30**	**Découverte du l'Étang de cousseau** - Lacanau Départ de la **Villa Louise Michel** La Réserve Naturelle Nationale doit son nom à un petit étang, l'étang de Cousseau, qui s'insère entre les deux grands étangs du Médoc, Carcans-Hourtin au nord et Lacanau au sud. Elle s'adosse au flanc est du cordon dunaire littoral. Découverte de la réserve **à pied**, environ **7 km aller/retour**. (ci-joint plan) Pause déjeuner en plein air – **pique-nique à la charge des inscrits (merci de le prévoir impérativement dans un sac à dos afin de vous assurer un meilleur confort et faciliter son transport** **Une participation de 5€ vous sera demandée à l'inscription** **Pensez à mettre des chaussures confortables, prendre une bouteille d'eau.**
Lundi 23 juin De **14h00 à 16h30**	**Atelier : Jeux du souvenir** - Rendez-vous à la **Villa Louise Michel** Nous vous proposons plusieurs d'activités pour stimuler la mémoire sous forme ludique. **Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont aussi pour buts de :** • Stimuler l'activité cérébrale • Travailler la mémoire • Pratiquer des exercices d'attention Pour clôturer l'activité un goûter vous sera offert.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

JUILLET 2025

Jeudi 3 juillet **De 10h00 à 17h30**	**Sortie Marché de Montalivet** **Départ** de la **Villa Louise Michel** L'occasion pour vous de flâner dans le marché et pourquoi pas faire marcher l'économie locale Pique-nique offert par le CCAS Après-midi détente autour de jeux (Pétanque, jeux de sociétés…)

Pas d'animation pour le mois d'aout 2025

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N°011-25– OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis.

LE CONSEIL PREND ACTE,

Le 08/01/2025 ☞ D001 Modification N°3-Régie de recettes

Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Le conseil prend acte

★★★★★★★★
DATE DE L'AFFICHAGE : /
★★★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 012-25– OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES
Compte rendu des aides d'urgence

La Vice-Présidente rend compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président, la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation,

↳ Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

DATE	N° DE BON	BG/JCD/ MG/CB	NOM PRENOM	AIDE ACCORDEE							REFUS	
				ALIM	GAZ	PETR	Carte mobile	HOTEL	BOIS	KIT HYGIENE	X	Com
AIDES DECEMBRE 2024												
13/12/2024	C2024000178	CB	Mme Exxx	30 €								
23/12/2024	C2024000181	CB	Mr Ixxx	35 €								
AIDES JANVIER 2025												
08/01/2025	/	CB	MME Cxxx	0 €							X	< 6 mois de résidence
15/01/2025	C2025000023	CB	M Mxxx	35 €								

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU,

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
Le conseil prend acte.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

★★★★★★★★
DATE DE L'AFFICHAGE : /
★★★★★★★★

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 013-25– OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES
Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations. Il s'agit de :

Le 27/11/2024 D101 Secours aide aux loisirs Mme Gxxx
Le 09/12/2024 D102 Secours aide aux loisirs Mme Dxxx
Le 09/12/2024 D103 Secours aide aux loisirs M. Lxxx
Le 10/12/2024 D104 Secours aide aux loisirs M. Exxx
Le 10/12/2024 D105 Secours aide aux loisirs M. Zxxx
Le 11/12/2024 D106 Bourse aux voyages scolaires M. Fxxx
Le 11/12/2024 D107 Bourse aux études M. Sxxx
Le 11/12/2024 D108 Bourse aux études M. Cxxx
Le 11/12/2024 D109 Bourse aux études M. Lxxx
Le 11/12/2024 D110 Bourse au permis de conduire M. Cxxx
Le 11/12/2024 D111 Bourse aux voyages scolaires Mme Dxxx
Le 11/12/2024 D112 Bourse aux études Mme Cxxx
Le 11/12/2024 D113 Bourse aux voyages scolaires Mme Fxxx
Le 11/12/2024 D114 Bourse aux études Mme Fxxx
Le 11/12/2024 D115 Bourse aux voyages scolaires Mme Gxxx
Le 11/12/2024 D116 Bourse aux voyages scolaires M. Txxx
Le 11/12/2024 D117 Bourse aux études Mme Sxxx
Le 11/12/2024 D118 Bourse aux études Mme Sxxx
Le 17/12/2024 D119 Secours aide aux loisirs Mme Bxxx
Le 24/12/2024 D120 Secours aide aux loisirs Mme Lxxx
Le 31/12/2024 D121 Secours aide aux loisirs Mme Mxxx
***
Le 13/01/2025 D002 Secours aide aux loisirs Mme Bxxx
Le 13/01/2025 D003 Secours aide aux loisirs Mme Rxxx
Le 14/01/2025 ☞ D004 Secours aide aux loisirs Mme Axxx
Le 17/01/2025 ☞ D005 Secours aide aux loisirs Mme Txxx
Le 27/01/2025 ☞ D006 Bourse aux études M. Pxxx
Le 27/01/2025 ☞ D007 Bourse aux voyages scolaires Mme Cxxx
Le 27/01/2025 ☞ D008 Bourse aux voyages scolaires Mme Exxx
Le 27/01/2025 ☞ D009 Bourse aux permis de conduire M. Pxxx
Le 27/01/2025 ☞ D010 Bourse aux permis de conduire Mme Txxx
Le 27/01/2025 ☞ D011 Bourse aux voyages scolaires Mme Sxxx
Le 27/01/2025 ☞ D012 Bourse aux permis de conduire Mme Hxxx

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
Le conseil prend acte.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250411-DEL_015_25-DE

Questions diverses

Pas de question diverse

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Installation d'un nouvel administrateur nommé en remplacement de Mme Audrey BASQUE
Adoption du PV du 2 décembre 2024
Approbation du Compte de Gestion
Election d'un Président de séance
Adoption du Compte Administratif 2024
Affectation des Résultats de fonctionnement
Débat d'orientations Budgétaires
Fixation des durées d'amortissements-Intégration du matériel de téléphonie
Modification du règlement des aides facultatives
Adoption du planning des animations séniors d'avril à Aout 2025
Compte rendu des actes communicables accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.
Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS
Compte rendu des actes non communicables accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clos la séance à 10H40.

Le procès-verbal du 20 février 2025 est arrêté et signé le 11 avril 2025

Le Secrétaire de Séance

M. Michel LE BREDONCHEL

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LESPARRE-MEDOC (33340)

M. Bernard GUIRAUD